

TELETRAVAIL : Episode 3 De l'intérêt d'un accord sur la QVT !

La Commission Nationale de Suivi de l'accord sur la Qualité de Vie au Travail s'est tenue en mars.

La Cfdt a rappelé son engagement en faveur de l'intégration du télétravail et du travail de proximité dans l'organisation du travail à Pôle emploi !

✓ Les objectifs quantitatifs ont été anticipés dès 2018 avec un niveau moyen de télétravail de 18,5 %. Mis à part certains résultats spécifiques (DSI 35,6 % / DG 28,9 % / PES 27 %), les établissements régionaux vont de 23,8 % pour les Hauts de France à 6,6 % pour La Guadeloupe et 14,6 % pour Pays de La Loire. De réelles marges de progrès existent donc toujours !

🗨️ Pour cette 3^{ème} campagne, les « nécessités de service » sont les seuls motifs opposables ! La rotation sur les tâches contraintes, les solidarités de travail à l'intérieur des équipes sont aussi des enjeux de la QVT.

✓ La question de l'équipement informatique reste une contrainte même si la cible du tout portable pour 2020 (1 agent / 1 portable) a été confirmée ainsi que la possibilité laissée au manager local de négocier le niveau de PO avec la DSI.

🗨️ La Cfdt demande que cette marge de manœuvre soit connue de tous les responsables d'agence !

✓ La Direction Générale confirme le caractère contraignant dans les organisations de la règle des 7H30 par jour fixée dans l'accord.

🗨️ La Cfdt propose que cette condition prévue dans l'accord disparaisse lors de la prochaine renégociation.

✓ Travail de proximité : La direction reconnaît que le tâtonnement sur l'équipement informatique n'a pas permis une réponse à la hauteur des attentes et des possibilités en la matière. Le taux d'acceptation (58%) montre la frilosité des réponses apportées.

🗨️ La Cfdt demande un « plan d'action » dans chaque établissement pour anticiper les « capacités d'accueil » de travail de proximité.

Pour la CFDT le constat est clair :

- Le nombre de demandes exprimées pour le télétravail et le travail de proximité confirment le point de vue de la Cfdt porté dans l'accord QVT de 2017.
- Les directions d'établissements doivent s'engager pour la réussite de la campagne 2019.
- La contrainte des nécessités de service doit être prise en compte au niveau local.

**L'organisation du travail doit devenir plus concrètement
un sujet de dialogue social pour toutes et tous !**



**COMBATIFS AU QUOTIDIEN,
CONSTRUCTIFS POUR DEMAIN**